

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 juillet 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 28 juin 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 28

Étaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, MARIE-JOSE FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Françoise NIVESSE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Eliane DANH SANG, pouvoir à Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYIS, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Catherine LECOMTE.

Est désigné secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

DEL 2023-07-14
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Vincent CORNILLE

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L542-2,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 26 juin 2023,

Considérant la nécessité de mettre à jour annuellement le tableau des emplois afin de disposer d'un document reflétant au plus juste l'effectif de la collectivité, correspondant aux emplois budgétés,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de supprimer des grades devenus vacants suite à des avancements de grade, promotions internes, réussites à concours ou examens professionnels, mutations, détachements, départs en retraite et disponibilités,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir supprimer les grades suivants :

Filières	Postes	Nombre de postes à supprimer
Administrative	Adjoint administratif territorial à temps complet	3
	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	2
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	4
	Ouvert à temps complet sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux	1
	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Animation	Adjoint d'animation territorial à temps complet	1
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine à temps complet	1
	Attaché territorial de conservation	1
Médico-sociale	Agent territorial spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet	3
Multiplés	Ouvert à temps complet sur les cadres d'emplois des rédacteurs, des animateurs et des éducateurs des APS territoriaux	1
Police municipale	Gardien-brigadier à temps complet	5
Technique	Adjoint technique territorial à temps complet	3
	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	2
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	4
	Agent de maîtrise territorial à temps complet	4
	Agent de maîtrise territorial principal à temps complet	1
	Ouvert à temps complet sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise et des techniciens territoriaux	1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 4 juillet 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 07 JUIL. 2023

Catherine LECOMTE
Secrétaire de séance



Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le

Accusé de réception en préfecture
060-21600750-20230704-DEL2023-07-14-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023